

CHARTRE NUMÉRIQUE DU COLLÈGE ET DROIT À L'IMAGE

Année 2026-2027

► *Préambule*

Une charte d'utilisation des systèmes d'information doit être établie dans chaque établissement et jointe au règlement intérieur (circulaire n°2004_035 du 18 février 2004 relative à l'usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs - BOEN n°9 du 26 février 2004). Afin d'avoir une valeur de contrat entre l'élève et l'établissement, elle devra être signée par les élèves et les responsables légaux.

La charte de l'établissement doit être expliquée et détaillée aux élèves par les membres de la communauté éducative, au même titre que le règlement intérieur. Les discussions associées contribuent à la formation civique et citoyenne des élèves. Elles font donc partie intégrante du dispositif éducatif. La charte est affichée dans les classes et sert de référence lors des séances pédagogiques.

Niveau : ensemble scolaire St Jean-Baptiste (1^{er} et 2nd degrés)

Adresse : 10, allée de Kerdaniel, 29000 Quimper

Adresse du site internet : www.sjbquimper.fr

Adresse mail de l'établissement : st-jean.baptiste.admin@wanadoo.fr

Espace numérique de travail et/ou de communication : ÉCOLE DIRECTE

► Outils numériques mis à disposition dans l'établissement

Ordinateurs Tablettes Internet Messagerie Ecole Directe Site

► Je me connecte

Je connais mes différents codes d'accès (Identifiant et mot de passe)

Je ne les communique pas car ils sont personnels

► Je recherche

À l'école, j'accède aux outils numériques uniquement en présence d'un adulte et avec son accord.

Je fais attention aux contenus choquants et j'en parle immédiatement à l'adulte qui m'encadre.

Je sais que ce que je trouve sur internet n'est pas toujours vrai ou à jour.

Je sais qu'à chaque utilisation d'internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées, même si elles ne sont plus affichées à l'écran.

► Je produis

Internet est une source gigantesque d'informations ; je les utilise intelligemment sans me limiter à des copier-coller.

Je suis responsable de ce que je dis et de ce que j'écris.

J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots blessants

Je veille au respect de l'orthographe.

Je sais que tout ce que je produis de manière numérique peut échapper à mon contrôle et se retrouver sur internet.

► Je protège

Je n'ouvre ni les messages ni les pièces jointes d'un expéditeur inconnu.

Je ne diffuse jamais d'informations qui me sont personnelles ou concernant d'autres personnes (nom, prénom, âge, adresse, téléphone, photo, vidéo...).

Je ne communique pas mon mot de passe et je n'utilise pas celui de quelqu'un d'autre.

Si je suis autorisé à apporter des supports numériques à l'école, je m'assure auprès de l'adulte présent qu'ils ne contiennent pas de virus.

► Je respecte

Je prends soin du matériel numérique mis à ma disposition et je range le poste de travail.

J'indique d'où proviennent les informations que j'utilise.

Je ne diffuse jamais d'informations sur ma famille, sur mes proches, sur mes amis.

Je respecte l'organisation des fichiers et de l'espace de travail, je n'installe pas de logiciels, je ne modifie pas la configuration des outils numériques.

Je respecte les productions des autres et je ne les modifie pas.

Je connais la loi et ne consulte ni ne publie de documents à caractère diffamatoire, incitant à la haine et au harcèlement

► **Droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'ensemble scolaire St Jean-Baptiste à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre pédagogique.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

► **Je m'engage et j'atteste**

En cas de non-respect de cette charte élève, des mesures seront définies par les enseignants.

Je sais que ces règles sont aussi valables en dehors de l'école.

En cas de non adhésion au droit à l'image, un message devra être transmis à l'équipe de la vie scolaire du collège avant la fin du mois de septembre.

ADHÉSION À LA CHARTE NUMÉRIQUE DU COLLÈGE ET AU DROIT À L'IMAGE

- ⇒ La signature de(s) représentant(s) légal(aux) sur la fiche d'adhésion au contrat de scolarisation vaut également adhésion de l'élève et de(s) représentant(s) légal(aux) à cette charte.